L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 21 AOUT 1891.

Tout est bien qui finit bien.

Dans un récent numéro de l'*Abeille* nous parlions à nos lecteurs d'un incident survenu à Londres entre M. Devoyod, l'éminent artiste et Sir Harris, directeur de Covent Garden. Une scène violente s'était passée, on en était venu aux voies de fait, et comme nous nous intéressons fort à M. Devoyod, qui nous a laissé tant de souvenirs excellents, nous attendions, non sans impatience, les suites de cette rencontre. Le dernier numéro de l'*Europe-Artiste* nous apprend que le différend est réglé à la satisfaction des deux parties; voici ce qu'en écrit le même correspondant de l'*Europe Artiste* que nous citions l'autre jour :

"M. Devoyod a chanté l'air de *l'Africaine* et y a été fort applaudi. Son petit différend avec M. Harris, qui eût été liquidé sottement par un coup d'épée en France, s'est terminé à l'honneur de ces deux hommes estimables faite pour s'entendre. M. Harris a tendu la main à M. Devoyod, en le priant d'oublier un mouvement un peu vif, et de lui prouver qu'il n'avait pas de rancune en revenant l'année prochaine. Je savais bien que M. Harris avait trop d'esprit et trop de cœur pour permettre à un de ses bons artistes d'emporter avec lui une fâcheuse impression d'un directeur, entouré, malgré les difficultés où il lutte, des sympathies générales."

West End.

Ce soir programme dont presque tous les numéros sont renouvelés. Ils sont donc, croyons-nous, distribués en trois parties; mais ces douze-là veulent dire tout au moins dix huit ou vingt, tant les bis sont de mode au West End. Bis justifiés d'ailleurs pour la valeur des exécutions.

LE DRAME DE VILLEMONBLE.—L'ASSASSINAT DU PÈRE HUOT.—Le père Huot était saigneur de porcs à Villemonble, France. Agé de quatre-vingt-trois ans, il ne travaillait plus guère. Comme ces vieux médecins qui resserrent avec les ans le cercle de leur clientèle, le vieillard ne "saignait plus, selon son expression—que les porcs de son ami". L'opération était même, pour lui, l'occasion d'une petite fête. Ce n'était pas qu'il fût riche, le pauvre homme, à telle enseigne que ses trois filles étaient obligées de lui servir, chacune, une petite pension mensuelle de 5 fr. par mois.

Dans la nuit du 1er au 2 mars dernier, le vieux saigneur était assomé chez lui. La veille au soir, on l'avait vu se rendre chez un cabaretier voisin; il allait acheter de l'eau-de-vie pour boire en compagnie d'un de ses amis. Toute la nuit, les voisins entendirent une conversation amicale entre les deux hommes. Vers six heures du matin, on cria : "A mon aide ! mon aide !" avait été lancé à deux reprises. Le matin venu, un des voisins de père Huot, qui partageait avec lui le *Petit Journal*, et qui avait coutume de prendre le numéro sur le rebord de sa fenêtre, se montra particulièrement inquiet de ne pas apercevoir signe de vie de la maison du vieillard. On défonça la porte, et l'on trouva le père Huot, étendu, la tête écrasée et un oeil sorti.

Le mobile du crime avait été le vol : l'aspect des lieux ne permettait pas d'en douter, au seul instant. L'appartement était bouleversé. Les meurtriers avaient cependant, pu trouver le "trésor" du bonhomme, toute sa fortune, 60 fr. en or, cachés par lui dans un clysopompe.

Quel était l'assassin ?

Le père Huot vivait très retiré, ne recevant que deux personnes : ses trois filles, on neveu d'abord soupçonné, en neveu nommé Flis, une manière de colosse, âgé de cinquante-cinq ans, ouvrier carrier d'origine luxembourgeoise, demeurant au Raincy.

Flis, aujourd'hui veuf, avait convolé deux fois. Sa première femme, très économe, lui avait laissé 25,000 fr. qu'il a dans l'exploitation d'un débit de vins et gaspillés rapidement par lui. Quant à la seconde, Flis l'avait, de son vivant, rouée de coups. Huit jours avant l'assassinat du père Huot, il avait besoin de 40 fr. pour acquitter une amende; il avait été condamné, d'ailleurs, sept ou huit fois depuis son arrivée en France.

Les soupçons s'accumulèrent, vite, sur sa tête, et s'il persiste à nier avec entêtement qu'il soit l'assassin, si, d'autre part, il n'y a pas contre lui de preuves certaines, de telles présomptions subsistent, que le doute devient bien léger.

Flis, en effet, a été vu, le lendemain matin du crime, vers sept heures, sortant de chez la victime. Le témoin n'a pas aperçu son visage, mais il affirme avec énergie, que c'est bien la même tournure, la même taille, la même cotte bleue.

Ce n'est pas tout : la veille, Flis avait 35 centimes en poche; le lendemain, on trouvait sur lui, au moment de son arrestation, 1 *fr. en sous*. Or, le père Huot avait coutume de serrer ses sous dans un petit sac en toile, qui a disparu.

Charge plus grave encore : Flis nie avoir découché cette nuit-là, et sa fille déclare qu'il n'est pas rentré, cette même nuit, au Raincy. Et puis, on a trouvé, chez lui, cachés dans une armoire, une taie d'oreiller tachée de sang; ses propres vêtements étaient eux-mêmes souillés de taches semblables. Enfin, le médecin qui a examiné la victime, déclare qu'elle a été frappée avec un outil de carrier.

Tels sont les faits qui amènent Flis, pour meurtre accompagné de vol, devant le jury de la Seine.

A l'audience, il persiste dans son système de dénégation absolue.

Après l'audition de nombreux témoins, M. l'avocat général Rollier soutient l'accusation.

Me Raoul Rousset présente une très habile défense de Flis.

Le jury rapporte un verdict affirmatif sur la question de meurtre avec admission de circonstances atténuantes.

Le meurtrier est condamné à vingt ans de travaux forcés.

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1891

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1891.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent bien bonnes :

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandant d'eux-mêmes aux sympathies de notre population ; la modicité désormais par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et n'étant pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 20 juin 1891 au 31 janvier 1892.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier à lettre régié, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Tous concurrents qui a obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés et signés :

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 725.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 20 août 1891.—Indications pour la Louisiane : Temps beau au général, sauf des pluies sur la côte; vents stationnaires ou en général; pas de changement marqué dans la température.

Température du 20 août 1891.
Thermomètre de E. & L. GRUNEL, Opticiens.

Entre Carondelet et Barone.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	82	28
Midi	90	32
3 P. M.	86	30
6 P. M.	90	32

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Succession de J. Schafer et als. à H. Dunin, un terrain borné par les rues Laurel, Antonine, Constance et Foucher, $1,000.

Mme J. Jackson à G. Jackson, trois terrains bornés par les rues Tchoupitoulas, Sud Peters, Gravier et Natchez, $10,000.

Bureau de Santé.—Les membres du Bureau de Santé se sont réunis, hier soir, à 7 h. 30, sous la présidence du Dr Olliphant. MM. Hill, Stauffer, King, Wilkinson, Salomon, Parham et Zacharie étaient présents.

Le président donne lecture d'une lettre du Dr Carrington, dans laquelle ce dernier annonce que le Bureau de Galveston a illégalement donné des certificats à la goélette *Catherine Minerva*. En réponse à une communication envoyée à ce sujet, aux autorités de Galveston, on a dit au Dr Olliphant que ces papiers avaient été donnés d'une façon légale et que le Dr Harrington devait être mal informé.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre de M. Bezou dans laquelle celui-ci fait parvenir sa démission au Bureau.

Cette lettre est ainsi conçue :

Nlle-Orléans 14 août 1891.

Messieurs.

Le Grand Jury, dans son rapport au juge R. H. Marr, n'ayant pas nommé les deux membres du Bureau de Santé impliqués dans le scandale des abattoirs, et le Grand Jury actuel, siégeant devant le juge Baker, ayant refusé de s'occuper d'une résolution du Bureau dans laquelle on demandait une enquête, un stigmate reste attaché sur deux membres du Bureau qui n'ont pas été désignés. Son Excellence le gouverneur n'ayant pris aucune mesure, je ne me considère plus, dès aujourd'hui, comme faisant partie du Bureau de Santé.

Très respectueusement,
HENRY BEZOU, M. D.

Le président a reçu de MM. Ross, Howe et Merrow, une lettre dans laquelle ils se plaignent, de la détention à la station de quarantaine, du steamship *Nigraria*, dont l'état sanitaire avait été déclaré satisfaisant, par les inspecteurs de l'île Chandleur. Ils ajoutent que Wm Cortlett qui se trouvait souffrant à bord du navire, est complètement rétabli. Si le Bureau s'oppose à laisser entrer le navire dans le fleuve, ils disent qu'ils le rendront responsable des pertes que leur fait subir ce retard.

Le Dr Cockran du Bureau de Santé de l'Etat informe que personne dans cet Etat, ne s'est inquiété du décès de fièvre jaune survenu au Lazaret.

Lettre du Dr Taylor, de Port Limon, informant le Bureau que l'état sanitaire de cette ville est toujours satisfaisant.

Le Dr Austin ayant télégraphié au Dr Olliphant, qu'il allait demander la permission au steamship *Wm Cliff* de passer la quarantaine, ce dernier lui a dit de le retenir jusqu'à nouvel ordre.

Le steamship a été désinfecté une seconde fois, depuis sa détention et tous les marins et passagers ont quotidiennement reçu une abondante douche d'une solution de bichlorure de mercure.

Le Dr Parham, inspecteur sanitaire, soumet un rapport relatif à l'encrégissement des enfants, dans lequel il donne une méthode qui lui a été suggérée par M. A. D. Pikett. Le prix d'enrégistrement serait de 20 cents au lieu de 50 cents.

Le Col. Hill, fait un rapport sur le travail du comité de conférence, relatif à l'entrevue qu'il devait avoir avec le comité du conseil, au sujet de l'entretien des marchés et de l'enlèvement des ordures.

Voici quelques uns des amendements approuvés par le comité du Conseil Municipal.

Les conducteurs de voitures à ordures refusaient souvent de vider les boîtes contenant les cadavres de petits animaux domestiques, mais ils seront désormais tenus de le faire.

Les agents de police devront faire un rapport quotidien du nombre de boîtes à ordures n'ayant pas été vidées, et à la fin de chaque mois une somme de 25 cents, par jour, par boîte, sera déduite de la somme due aux entrepreneurs qui possèdent les voitures à ordures.

Chaque marchand des marchés sera tenu d'avoir un ou plusieurs barils à ordures, munis de couvercles, et toute personne jetant des détritus sur les dalles du marché, et ne se conformant pas à cet ordre, sera condamnée à une amende de $25 ou trente jours d'emprisonnement. Sera condamnée à la même peine, toute personne négligeant de faire nettoyer les étals dans un espace d'une demi-heure après la fermeture des marchés.

Si les surveillants ne font pas observer ces prescriptions de l'ordonnance dans toute leur rigueur, ils seront condamnés à une amende de $25 ou 30 jours de prison, et seront destitués de leurs fonctions. Tout surveillant ayant perdu son poste ne pourra le remplir de nouveau.

Il y a en ce moment quatre commissaires et six surveillants des marchés, qui ont pour les faire nettoyer, une équipe composée de prisonniers du Work House, qui pendant les mois d'été sont les plus nombreux.

Les adjudicataires des marchés seront dorénavant tenus de les faire laver trois fois par semaine; de faire nettoyer les plafonds au commencement des mois de mars, juin, septembre et décembre; et de les faire passer à la chaux au mois de mai de chaque année. Tout adjudicataire ne se conformant pas à ces ordres, sera condamné à une amende de $25 ou trente jours d'emprisonnement, pour chaque délit.

Le bureau s'ajourne à samedi à 1 heure de l'après midi, date à laquelle il se réunira pour considérer la question relative au steamer *Wm. Cliff*.

Un nouveau Séminaire.—Le 3 septembre prochain aura lieu à Pontchatoula l'inauguration d'un Séminaire, à la fondation duquel ont coopéré l'Archevêque Janssens et les Bénédictins de l'Abbaye de St. Meinrad, Indiana. Le nouvel établissement est situé à cinq milles de Pontchatoula et quatre Pères s'y trouvent déjà installés.

Une excursion sera organisée pour le jour de l'inauguration. Le prix en sera de $3. On partira à 8 heures du matin par la voie de l'Illinois Central. Le train s'arrêtera à Manchac et le reste du voyage se fera par bateau, par les Tickfaw et St. Albany.

Le comité d'organisation suivant a été composé :

Juge Frank McGloin, J. T. Gibbons, J. M. Rice, Geo. W. Young, J. J. McGinty, T. Fitzwilliam, J. M. Augustin, Major J. J. Lincoln, Thos. G. Rapier, Gus. T. McCune, J. J. Fitzpatrick.

Sept étudiants en théologie se sont déjà fait inscrire pour la session 1891-1892 qui ouvrira dans les premiers jours de septembre.

Affaire Guillot.—L'affaire Guillot, dont l'instruction devait avoir lieu hier, devant le recorder Aucoin, a été remise à la requête de l'avocat de l'Etat qui n'était point prêt à produire certains témoins.

Aucune date n'a été fixée. L'accusée a été mise sous caution de $20,000.

American Brewing Co.—L'immense bâtiment qui s'élève rue Conti, non loin de la rue Royale, au frontispice duquel se lisent en grosses lettres métalliques les mots : "American Brewing Co.", a, hier matin, ouvert ses portes au public. De bonne heure, une animation inaccoutumée régnait dans le voisinage; les amateurs de bière—et le nombre en est grand en ville—s'y étaient donné rendez-vous pour rendre plus éclatante, plus bruyante encore l'inauguration de la nouvelle brasserie. Et, disons-le, les messieurs de l'établissement sont montés à la hauteur de leur tâche; c'est avec le sourire aux lèvres, le verre en main qu'ils ont accueilli leur monde, lui ont fait goûter de leur excellente bière qui, vite, prendra rang au nombre des meilleures. Dès ce matin, l'*American* se débitera dans tous les salons de rafraîchissements, dans tous les magasins d'épiceries de la Nouvelle-Orléans. A bons dégustateurs, salut !

Le feu.—Un commencement d'incendie a pris naissance hier matin à 10 heures 30, chez Mme Vve Faget, 386 rue Dauphine. Il a été éteint après avoir causé environ $20 de dommages au mobilier.

Vol.—Les agents Dale et Flotte ont arrêté, coin Pence et Bagatelle, une servante du nom d'Alice Adams, sous l'accusation de vol de deux cuillers en argent au préjudice de M. J. A. Chaiaron, 63 rue Esplanade.

Autre vol.—Un nègre qui a pénétré chez Mme Clark coin Bertrand et Lafayette, hier matin à 1 heure, a volé du linge et une somme de $1 50. Il est entré par une porte de cour qui était restée ouverte.

Wolff's ACME Blacking
Brilliant Black
Preserves the Leather.
Prevents Water Penetrating.
Will not injure the most delicate leather.
Will not injure the most delicate leather.
Ask your Shoemaker for it.
Sold by all Boots and Shoe Dealers.
Wholesale Agents :
Kidd, Lyons & Co. Ltd.
Montreal.
Wholesale Agents :
Kidd, Lyons & Co. Ltd.
Montreal.
Wholesale Agents :
Kidd, Lyons & Co. Ltd.
Montreal.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Le désastre de la Martinique.

Paris, 20 août—Quelque la Martinique soit une colonie française c'est par les Etats Unis que nous apprenons l'ouragan qui a ravagé cette île. Jusqu'ici les détails sont incomplets.

La première nouvelle portait que tous les navires dans le port de Fort Royal, au point sud-ouest de la Martinique, avaient été détruits. La dépêche disait aussi que les maisons de Fort Royal et de St. Pierre avaient été endommagées et qu'on comptait de nombreuses victimes.

Le seul détail additionnel reçu ici est que le nombre de navires perdus s'élève à 20, parmi lesquels le *Bienfaiteur* et le *Ned White*.

Le *Bienfaiteur* est une barque française, capitaine Garnier, 287 tonneaux. Il avait quitté Rio Janeiro le 13 juin.

Le *Ned White* est un brick américain, capitaine Elwell, 523 tonneaux. Il était parti de la Havane le 28 juin.

On attend avec anxiété d'autres détails.

Paris, 20 août—Une autre dépêche arrivée à Paris, confirme la nouvelle que tous les navires à la Martinique ont été détruits par la tempête.

Comme on le sait, Fort de France (Fort Royal) et St-Pierre sont des ports importants des Petites Antilles.

Ce ne sont pas seulement des ports de destination, mais une sorte de rendez-vous, de station pour les navires de toutes parties du globe.

La Martinique est située de telle sorte qu'elle est exposée à toute la force des ouragans qui régnent dans ces latitudes pendant la saison des grands vents. On y prend les plus grandes précautions pour assurer la sécurité des navires même à l'ancre dans l'un de ces ports.

Et comme règle générale, les steamers, à l'époque des ouragans, sont toujours sous vapeur, prêts à prendre la mer, aux premiers signes de tempête.

Tout tend à faire croire à officiels portant que la calamité qui vient de frapper la Martinique, n'a pas eu de parallèle depuis 1817. Elle égale le fameux cyclone qui balaya l'île Antigue en 1871.

D'après les nouvelles déjà reçues il y a en environ 60 décès, mais quelque temps se passera encore avant qu'on connaisse toute l'étendue de ce sinistre.

A Port de France douze personnes ont péri; et à Fort de France comme à St-Pierre, sans parler des districts ruraux, il y a un grand nombre de blessés.

On sait qu'à St-Pierre cinq personnes ont été tuées; mais on craint que le nombre n'en soit plus grand.

Une seule dépêche venant de communications se furent faciles avec les diverses parties de l'île, et il est maintenant excessivement difficile de se procurer des détails.

PEUT TARD.—A mesure que les rapports arrivent des diverses sections à St-Pierre il devient trop évident que l'étendue de la dévastation n'a guère été exagérée. De tous les points de la côte on annonce destruction de propriétés et d'existences.

Le dernier rapport de Lamentin à St-Pierre; annonce que la tempête y a fait douze victimes. Les blessés aussi sont en grand nombre.

A François, 17 individus tués; beaucoup de blessés. A la Rivière des Pilotes un on deux morts; et aussi de suite sur tous les points de l'île.

—La Trinité envoie la liste de ses morts; ils sont au nombre de dix; beaucoup de blessés aussi; plus ou moins grièvement.

On peut dire que le dommage causé aux navires et aux propriétés est stupéfiant. Environ deux cinquièmes de l'île étant en culture, et les versants du môle étant couverts de forêts; l'ouragan paraît avoir tout emporté, champs cultivés et forêts. On croit détruites aussi les nombreuses habitations où l'on cultivait café, coton, canne à sucre, et cacao.

Meurtre et suicide.

Leipsig, 20 août— Un jeune étudiant, fort connu et fort populaire, le baron Zoditz Neukirch a tué hier, d'un coup de pistolet, sa maîtresse, Lizzie Meisner, chez elle; puis il a retourné l'arme contre lui-même. Tous deux sont morts. Le père du baron est un des hommes politiques les plus éminents de Berlin.

Opinion allemande.

Berlin, 20 août—Le *Tageblatte* dit : "Les intérêts de l'Angleterre l'entraînent de notre côté. Si la France et la Russie renversaient la triple alliance, la conséquence de cette chute serait l'expulsion de l'Anglais de l'Egypte."

Dramatique exécution.

Liverpool, 20 août—John Conway, le chauffeur du steamer, condamné pour meurtre de jeune Nicholas Martin, a été pendu ce matin.

Une scène émouvante a eu lieu sur l'échafaud. Au moment où Berry, le bourreau, ramenait le capuchon noir sur le visage du condamné, Conway dit : Un moment encore, j'ai quelques mots à dire.

Et Berry, en vrai bourreau, lui répondit cyniquement : "Vous ne pouvez parler maintenant."

Et il allait procéder à l'exécution lorsque le prêtre, qui assistait le criminel, intervint vivement, repousse le bourreau, et prit la main de Conway, pendant que celui-ci, en m m te entrecoupée, demandait le pardon de ses péchés.

Ce fut seulement quand il eût cessé de parler, et quand le prêtre lui eût donné cette absolution que celui-ci permit au bourreau de reprendre son œuvre.

Cet incident causa une profonde agitation parmi les personnes présentes à l'exécution; mais on n'était là rien comparativement à ce qui allait se produire.

La trappe tombe et Conway disparaît aux yeux des spectateurs. Alors le prêtre se met à lire la confession de supplicié. Conway y dit qu'il était ivre quand il a assassiné l'enfant; qu'il l'a fait parce qu'il était possédé d'une invincible cupidité, celle de se rendre compte des effets qui accompagnent la mort d'une créature humaine.

Il ajoute que jamais il n'a commis sur le corps de l'enfant l'outrage dont on l'a soupçonné.

Or tandis que le prêtre lisait ainsi cette confession, un bruit se fit entendre comme celui d'un écoulement d'eau; ce bruit venait du gibet lui même.

Immédiatement on voulut rendre compte; bourreau et officiers de la prison examinèrent l'échafaud, et, à leur profonde horreur, ils découvrirent que son étrange était causé par un flot de sang coulant du cadavre de Conway.

La chute avait été si violente, semble-t-il, que la tête avait été comme arrachée du corps : elle n'y tenait plus que par les muscles du cou.

France et Angleterre—Les deux Sœurs.

Londres, 20 août—Aujourd'hui, la reine, accompagnée du duc d'Edimbourg et du duc de Connaught, s'est donné le spectacle de l'escadre française dans la baie Osborne. C'est là l'un des plus imposants tableaux qu'il ait été jamais donné de voir dans les eaux anglaises. Navires français et anglais étaient splendidement décorés; et leurs armements irréprochables. Les matelots étaient en ligne sur les ponts et la simplicité de leurs uniformes faisait ressortir la richesse de ceux des officiers, ainsiclairs d'or.

La reine Victoria paraissait plus allègre, plus heureuse, que lors de la visite de l'empereur d'Allemagne; tout simplement peut-être parce qu'elle était délivrée du rhume qu'elle avait alors.

Ce soir l'amiral Gervais et quelques-uns de ses officiers dîneront avec la reine, à Osborne.

A propos du tarif.

Londres, 20 août—Le *Daily News* parlant du discours du Président Harrison à Albany, dit :

"Les funestes effets de la loi McKinley sont déguisés par la coïncidence des bonnes récoltes en Amérique et des mauvaises en Europe.

"Les partisans de McKinley constateront le fait avec joie et essaieront de convaincre le peuple, en ne tenant systématiquement aucun compte du rapport entre la cause et l'effet, que le tarif n'a en rien diminué le tarif extérieur des Etats Unis. Ainsi s'offre, pour eux ci, une nouvelle occasion d'échapper aux effets immédiats de leurs erreurs économiques."

Ordonnance pratique.

Londres, 20 août — Des dépêches reçues de Zanzibar annoncent une importante réforme municipale. Ordre est donné à tous propriétaires ou occupants de maisons de tenir une lanterne allumée devant leurs résidences, du coucher au lever du soleil. Cette excellente mesure a été prise afin de mettre un terme aux fréquentes attaques de nuit qui ont lieu.

(Pareille ordonnance ne serait pas inopportune en notre bonne ville de la Nouvelle Orléans ; où la lumière électrique nous laissent à l'envi dans les ténèbres.—Note du traducteur.)

Avis aux Créanciers
Département du Trésor.
Bureau du Contrôleur de la Circulation
Office of the Comptroller of the Currency
Washington, D. C., 9 Juin 1891.
AVIS.
Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.
Un dividende de 2 pour cent, faisant en tous 52 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qu'eut alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs insolvable de M. R. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il en sera donc payé un nouveau dividende aux créanciers de l'association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont ce nom suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.
W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.
M. Aronstein, F. Alpuente, Joseph Batt, A. Bayhi & Co., W. E. Bell, B. Benjamin & Co., Geo. Ballou, L. Bebelat, J. Brandan, J. F. Bachelony, Bernio & Bro., C. Barbe, J. A. Blaffer & Co., Jean Ballancie, Samuel Bendera, James D. Coleman, Amadis Coutoure, Louis Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Casse, agent, Eugene Cecion, J. Chesard, J. H. Chapot, Louis Chaulain, Etienne Dubois, Mme Louis De Galle, T. B. Dunbar, P. Déjan, Arthur Denis, Dominique Doux, O. Drouet, A. Dumesnil, Davallier & Co, H. Zeoffler, Martial Fargey, F. B. Fleitas, J. A. Fernandez, Fritz & Brandan, J. B. Frank, Gustave Furste, Walter & Gensenheim, Mme C. Gex, Fournace, Joseph Gatzinger, G. Gemouilly, Lambert Gerard, Goldsmow & Kelly, S. H. Gardner & Co., S. Guinault, S. J. Hamilton, J. M. Homans & Co., Mme Anna Hill, C. O. Holts, Marx Israel, Johnson & Manson, Jeannemand & Co., S. Jahrens, Harriet Johnson, C. W. Kullender, Dr E. Kunnemann, Joseph Larrieu, M. Lanasson, C. L'Hote & Co, Edward Lacoste, Lebouisse & Dehis, T. Lafon, G. A. Lanaux, E. Montesus & Co, A. J. Monteis, M. Mann, F. Masson, J. G. Monroe, curator, Chas Maegles, Succ. de Philip McCabe, Louden Mallo, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meiliere, Norton & Ball, A. Olivier & Co, S. Pablo, Mme Anna Perigna, A. Petit, H. Pedaure, A. Palladen, F. Pane, A. Quinefe Fils, H. Roger & Co, J. Sirena, J. B. Serrante, G. Schmidt, Stevens, B. Smith, M. Scot, Smith & Co, F. Blanche, D. H. Syman, J. B. Vesiari Schuller, David Stovall, Mme M. E. B. F. Schulenberg, J. N. Sein,
A. M. Aplanis, A. Alcistor, Joseph Brugera, Dr. J. Bordes, W. E. Bell, Simonist & A. Bedault & Co, Bernier & De Smet, F. Bolden, F. Brown, Louis Bacon, E. Bateman, B. E. Barlundo, W. Alexandre Bosse, A. J. Bouchard, Comagerie & Lamber F. Dalloway, agent, F. Cheu, François Carrere, Cassidy & Miller J. Chico, M. Connell, L. Charcot, Herman Curtins, John Crichard, Dubois & Lanlanera, F. Duchesne, A. Deinsla, J. G. Denis, De Soisser Hart & Co, George Degan, G. M. Dell, M. T. Dacres, A. De Saint Géme, Manuel Elliott, Florian Flanga, Adolph Conger & Co, Fusloch, Charles Fix, J. Fabre, E. C. Felcour, G. E. Finney, Joseph Ganghaiser Gunsolly & Allez, A. Grunchy, Paul Gerard, Mme Arcole Guivand Howard Gorman, J. Gardial, Herman & Vignes, George Hoss M. D., B. Herrero, Miss Betsy Hébert, Imoss Aycock & Co G. B. Johnson, J. M. Kaufmann, F. Saufroid, Emile Karn, Kendig & Co, Annale Lemmon, J. E. Lapinoe, E. Lafaurcade, L. Equi. Life Ins. Lang & Bernheimer Mme J. B. Leyrele, Sus Le. Lee Manufact. Co, Peter Lamin, Charles Manoes, J. Mandin, B. Magrera, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, J. Massad, T. Morson, Orville Martany, F. Maignan, E. Marks, Neville Nivette, Frank Oberhauser, H. D. Orden curateur S. F. Parnly, agent, Pritchard & Beckham, Perkins, Swanson & Co, B. B. Pankers, B. Pitts, Pierre Ostien Free S. Rahasse, J. Revlere, Mme Anna Saron, William Sweeze, Southern Manie Culture Assn. Swarbacker & Dryer, H. F. Sicrekers, Schnetter & Zaberbier, J. Siegfriend & Co, S. Sunbury, J. J. Stewart, F. Scoblet, C. S. Stapleton, Alfred Shaw, F. Sonnenschein
Mme J. B. Leyrele, Sus Le. Lee Manufact. Co, Peter Lamin, Charles Manoes, J. Mandin, B. Magrera, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, J. Massad, T. Morson, Orville Martany, F. Maignan, E. Marks, Neville Nivette, Frank Oberhauser, H. D. Orden curateur S. F. Parnly, agent, Pritchard & Beckham, Perkins, Swanson & Co, B. B. Pankers, B. Pitts, Pierre Ostien Free S. Rahasse, J. Revlere, Mme Anna Saron, William Sweeze, Southern Manie Culture Assn. Swarbacker & Dryer, H. F. Sicrekers, Schnetter & Zaberbier, J. Siegfriend & Co, S. Sunbury, J. J. Stewart, F. Scoblet, C. S. Stapleton, Alfred Shaw, F. Sonnenschein

Suicide.

Chicago, 20 août—Le corps de Clark Woodman, un des plus riches citoyens d'Omaha, Neb, et directeur influent d'une fabrique d'huile de lin, a été trouvé cette après-midi. Il a pris une chambre de l'Hôtel Grand Pacific.

On pense qu'il s'est suicidé.

M. Woodman était arrivé lundi dernier à l'Hôtel du Grand Pacific et aucun des employés du bureau de l'Hôtel ne se rappelle l'avoir vu après qu'il se fut retiré dans sa chambre. Dans la soirée un mari qui, avec sa femme de chambre est entré dans l'appartement et l'a trouvé étendu en travers du lit.

Il était habillé et n'avait quitté que son paletot. Entendant le bruit de sa respiration, la femme se retira et ne revint qu'aujourd'hui dans l'après-midi.

Le voyageur était toujours dans la même position mais la figure était défigurée et l'odeur qui saisissait en entrant dans la chambre, indiquait qu'il y avait un cadavre.

Un docteur a été appelé pour constater la mort.

Sur une table, on a trouvé deux fioles, l'une contenant de l'ammoniaque, l'autre de l'alcool camphré. Elles étaient posées sur une feuille de papier à lettre portant ces mots : "3 onces de chloroforme—1 once d'ammonique." Une avait été commencés au dessous mais elle n'avait pas été terminée.

Sur la même table se trouvait aussi une enveloppe timbrée et cachetée, à l'adresse de W. G. Clark, Omaha, Neb.

M. Woodman était membre de la maison de grains de Woodman & Harris, 917 Rookery street.

Il est bruit cette après-midi que M. Woodman, dont la fortune s'élève à $1,000,000 a perdu de fortes sommes au Board of Trade pendant la récente hausse dans les prix des céréales. Le plus jeune membre de l'association, M. J. G. Harris, dit que son associé n'a jamais visité le Board of Trade qu'en sa compagnie et seulement pour les affaires de la maison.

La pluie artificielle.

Chicago, 20 août—Une dépêche spéciale de Midland dit que le général D. Rienfarth et ceux qui ont participé à ses recherches pour la production de la pluie artificielle, ont vu leurs efforts couronnés de succès, ce dont se réjouissent tous les habitants du pays, à la suite d'une violente pluie qui a sauvé les pâturages menacés par la sécheresse.

C'est la seconde pluie qui est tombée dans l'espace d'une semaine et il est certain que ceux qui l'ont provoquée ont droit à des félicitations, surtout à cause de son abondance.

Il y a dix jours qu'ils ont commencé leurs expériences, mais ils n'ont pas mis encore à l'essai quelques-uns de leurs plus puissants appareils.

Ils ont employé une grande quantité de "Rackarrock," un mélange de poudre, de dynamite et de gaz oxygène dont on provoque l'explosion aérienne à l'aide de ballons et de cerf-volants. D'après les observations du bureau de la température à Washington, ces expériences auraient eu un effet très marqué et fort satisfaisant sur la température et les conditions météorologiques.

Pour cinq cents.

Jackson, Tenn., 20 août—Une rixe fatale s'est engagée hier soir à quelque mais millies de ce point. Joe Hardin, fermier, accusa son voisin, J. L. Edwards, de s'être approprié cinq cents qu'il lui avait confiés. Edwards, blessé de cette accusation, y répondit en frappant son voisin à la tête, avec un morceau de fer qu'il avait sous la main. Là dessus Hardin tira un couteau et le plongea en plein cœur d'Edwards, qui expira instantanément. Le meurtrier a été arrêté.

L'histoire d'un Siamois noyé dans Duchesne.

San Francisco, 20 août—Le 24 juillet dernier, Karl Schorr, un mineur australien s'est noyé en se baignant dans l'océan près du Cliff House, sous les yeux de sa femme qu'il avait épousée depuis une semaine seulement. On pensait que le défunt laissait une grosse fortune que sa femme a cherché à découvrir.

Hier, une femme se donnant comme Mme Schorr est arrivée de Butte, Montana, et a rencontré Mme Schorr No 2 à qui elle a déclaré être l'épouse du défunt depuis 10 ans.

Le avaient une petite propriété à Butte mais son mari alla au Australie et au mois de mai dernier il lui écrivit d'aller le rejoindre.

Au lieu de l'attendre, il prit passage à bord d'un navire à destination de San Francisco, amenant avec lui une demoiselle Taylor qu'il épousa à son arrivée, espérant que lorsqu'il débarquerait à San Francisco sa première femme serait arrivée en Australie, mais elle manqua le steamer et l'on pense que Schorr craignant d'être poursuivi s'est suicidé. La seconde femme lui avait donné tout son argent et elle se trouve maintenant sans ressources.

Mouvers.

St-Louis, 20 août—Une dépêche spéciale de Fort Smith, dans l'Arkansas, dit : Le député marshal des Etats-Unis, Barney Connelly, a été tué mercredi matin, sur la Réserve Indienne, par l'ex-député marshal, Busby. Connelly avait un mandat d'arrestation contre Busby et en entreprit la capture; celui-ci fit feu avec le résultat que nous avons dit. Un posse est à la poursuite du meurtrier.

Précocité de crime.

Knoxville, Iowa, 20 août—Hier après-midi, deux jeunes garçons—11 et 13 ans—s'armaient de revolvers et de couteaux et se donnaient la mission de prendre le rôle d'assassin. Ils étaient à environ deux milles et demi de Knoxville quand ils aperçurent un individu, du nom de Marsh, qui venait en ville sur un wagon attelé de deux chevaux.

Ils demandèrent et obtinrent la permission d'y monter et une fois là ils interrogèrent Marsh, à l'effet de savoir si ses chevaux s'emporteraient au cas où ils tireraient des coups de revolver.

Sur la réponse affirmative de l'homme, l'un des enfants lui plongea dans le dos un large couteau de boucher. Blessure